L'ACTION

SOCIALE CATHOLIQUE

ET

L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

MOTIFS — PROGRAMME — ORGANISATION
RESSOURCES

Instaurare omnia
in Christo.
PIE X.

QUÉBEC
Imprimerie Ed. Marcotte
—
1907

5012
577
88

L'ACTION

SOCIALE CATHOLIQUE

ET

L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

MOTIFS — PROGRAMME — ORGANISATION
RESSOURCES

Instaurare omnia
in Christo.
PIE X.

QUÉBEC
Imprimerie Ed. Marcotte
—
1907

T 5012 190·7 H188

AVANT-PROPOS

Les pages suivantes n'ont pas d'autre but que de faire connaître sommairement de quelle façon on se propose d'organiser et de propager "l'Action Sociale Catholique et l'Œuvre de la presse catholique". L'entreprise est quelque peu nouvelle en ce pays, et l'on est curieux de savoir comment elle va se poser sur le terrain pratique. Bien des points d'interrogation se dessinent dans les esprits à ce sujet. Nous voudrions, dès maintenant, fixer un peu les idées sur le programme et sur l'organisation pratique de l'œuvre, et donner une vue générale du champ d'action qu'elle est appelée à couvrir.

Il nous est impossible d'entrer dans des détails, que seuls le temps et l'expérience nous permettront de déterminer. Les renseignements donnés ici suffiront, nous en sommes sûrs, à convaincre le public que le superbe mandement de Mgr l'Archevêque de Québec n'est pas lettre morte, mais qu'il a mis sur pied une œuvre bien vivante et bien pratique, et que cette œuvre mérite les sympathies et l'appui de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre chère patrie.

De plus, les approbations si cordiales de tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec diront pourquoi

l'entreprise que nous tentons déborde tout de suite les limites du diocèse de Québec, et quelle force elle tire de tous ces concours qui lui viennent spontanément.

Puisse cette humble notice affermir les sympathies, faire disparaître les hésitations, écarter les défiances et dissiper les préjugés ! Nous la remettons aux mains vaillantes comme un instrument de propagande et d'apostolat chrétien, destiné à rallier autour d'un drapeau commun tous ceux qui croient, avec le pape Pie X, que les peuples pour être prospères et heureux, doivent se laisser pénétrer par la doctrine du Christ et de son évangile : *Instaurare omnia in Christo.*

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

SUR

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ET EN PARTICULIER SUR

L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dans les belles et savantes encycliques que l'illustre Pontife Léon XIII a laissées, comme un héritage précieux, à l'Eglise de Jésus-Christ, rien n'est plus souvent ni plus fortement affirmé que l'importance et la nécessité d'une action sociale catholique sagement organisée et fermement conduite.

L'une de ces lettres pontificales, (1) est consacrée tout entière à définir " les principaux devoirs civiques des chrétiens, " et le pape, après avoir déploré l'inaction d'un grand

(1) Encycl. *Sapientiæ Christianæ*, 10 janv. 1890.

nombre de catholiques, leur manque de principes, leur fausse prudence, leur déplorable inertie, ajoute ces graves paroles : " Les chrétiens sont nés pour le combat, et plus ils y mettent d'ardeur, plus, avec l'aide de Dieu, ils sont certains de la victoire. " (1),

Notre bien-aimé pontife et père, Sa Sainteté Pie X, pour réaliser son sublime dessein de *tout restaurer dans le Christ*, veut, lui aussi, que l'action catholique s'organise et s'exerce vigoureusement dans tous les pays. " L'action, dit-il dans sa première encyclique (2), l'action, voilà ce que réclament les temps présents ; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres. "

Assurément, de tout temps, cette action catholique, ce zèle, cette coalition des intelligences et des volontés désireuses d'affermir le règne de Jésus-Christ sur les sociétés comme sur les âmes, fut nécessaire ; et de tout temps aussi l'on a vu des hommes de bien, clercs et laïques, unir leurs généreux efforts pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans les mœurs publiques, dans les institutions et dans les lois. Mais à notre époque, où les questions sociales se posent plus nombreuses et plus complexes que jamais, où le peuple prend une plus large part à l'administration des affaires, où les ennemis du Christ voient, par là même, un champ plus vaste s'ouvrir à l'exploitation de la crédulité, des préjugés et des passions, et redoublent d'acharnement contre la foi et contre l'Eglise, l'action sociale catholique devient de plus en plus urgente. Comme le disait notre très saint Père

(1) Encycl. *Sapientiæ Christianæ*, 10 janvier 1890.
(2) Encycl. *E supremi Apostolatus cathedra*, 4 oct. 1903.

Pie X, avec son intelligence si pratique des nécessités du présent (1), " ce ne sont pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes ; non pas, certes, chacun au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et la volonté des évêques."

Au reste, cette action peut produire diverses formes et s'exercer soit dans le domaine des études sérieuses immédiatement préparatoires au rôle social, soit dans la sphère des œuvres multiples dont le but et le résultat sont d'étendre, de faire partout rayonner l'influence de la loi morale et l'empire de la vérité religieuse.

Nous le constatons avec plaisir, Nos Très Chers Frères, dans plusieurs centres intellectuels de cette province, et en particulier dans notre ville de Québec, il s'est produit depuis quelques années un noble et salutaire mouvement d'initiation à l'action sociale catholique. Des hommes de talents et de savoir se sont concertés (2) et se réunissent fréquemment pour étudier, discuter, approfondir ensemble les problèmes d'économie politique et sociale qui importent le plus à la prospérité matérielle et morale de notre pays. Des jeunes gens à l'âme généreuse, dans des cercles d'études (3) que nous ne saurions trop louer, s'appliquent à mieux connaître la sainte Eglise nôtre mère, à mieux comprendre la mission éminemment civilisatrice qu'elle est appelée à remplir dans le monde, à mieux se pénétrer des principes de foi, de probité, d'intégrité morale et de fermeté doctrinale qui doivent régir la vie privée et publique de tout vrai chrétien.

(1) Encycl. *E supremi Apostolatus cathedra*, 4 octobre 1903.

(2) « *La Société d'économie sociale et politique* » fondée à Québec le 13 avril 1905.

(3) «*L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française*» fondée à Montréal en 1904 compte dans l'archidiocèse de Québec plusieurs « cercles » de jeunes gens qui lui sont affiliés.

Dans l'ordre des faits, que d'institutions de charité et de bienfaisance, que d'œuvres de patronage, que d'entreprises d'utilité sociale naissent et se développent parmi nous ! Nos hôpitaux, nos hôtels-Dieu et nos hospices, la Société Saint-Vincent de Paul et ses nombreuses conférences, le Patronage de Québec et celui de Lévis, l'Orphelinat agricole de Saint-Damien, la Maison de la Providence de Saint-Malo, et bien d'autres associations charitables sont des centres de vie et de dévouement où se réalise déjà sous des formes variées le programme de l'Action catholique. Nous ne pouvons ici passer sous silence la Ligue anti-alcoolique, établie tout récemment dans notre ville épiscopale, (1) et dont les efforts contribueront largement, nous en sommes sûr, à enrayer les progrès menaçants de l'intempérance. Ces institutions et ces œuvres, nous les bénissons, nous les encourageons. Elles rendent d'importants services aux classes populaires.

A l'action collective de ces associations vient se joindre l'action individuelle des membres de notre clergé et des laïques. Nous nous plaisons à reconnaître, en particulier, toutes les généreuses initiatives qui ont pour objet le bien des classes ouvrières. C'est, du reste, le progrès moral et la prospérité matérielle de notre peuple qui est le terme de toutes nos sollicitudes. Nous voudrions surtout voir régner dans toutes les sphères de la société, la justice, la paix et l'harmonie. Ce vif désir, qui remplit notre cœur d'évêque, nous a pressé d'intervenir nous-même, il y a quelques années, dans un conflit regrettable qui menaçait à la fois les intérêts du travail et ceux du capital ; et nulle autre ambition que d'être utile à tous nous a dicté cette sentence arbitrale, que l'on a bien voulu favorablement apprécier,

(1) « Ligue antialcoolique » fondée à Québec en février 1907.

même à l'étranger, et qui pourrait, croyons-nous, servir de base solide à l'union des travailleurs et des patrons.

Toutes ces œuvres et tous ces efforts que nous avons rappelés, ne peuvent manquer de servir, dans une forte mesure, à élever le niveau de la moralité et de la prospérité publique.

Mais, Nos Très Chers Frères, les besoins sociaux, dont le nombre et la gravité augmentent singulièrement chaque jour, réclament davantage. Beaucoup d'idées fausses sont répandues dans les livres, circulent dans la presse, s'expriment dans les discours ; mille voix les portent quotidiennement aux oreilles de tous. Que faisons-nous cependant pour nous défendre contre ces doctrines malsaines que la littérature contemporaine nous apporte sous des formes multiples et qui tendent à ruiner les fondements mêmes de nos croyances et de nos mœurs ? L'indifférence endort les tièdes ; la crainte paralyse les pusillanimes ; le préjugé aveugle les ignorants ; l'intérêt personnel fait mouvoir les égoïstes et les ambitieux ; et toutes ces faiblesses réunies favorisent parmi nous les menées, sourdes encore, mais très actives de la franc-maçonnerie.

Une longue et sérieuse étude de notre état de société nous a convaincu que le grand moyen, après les enseignements de l'Eglise et de ses pasteurs, de conjurer le péril qui nous menace, consiste dans l'œuvre de la presse catholique.

Cette œuvre, Dieu merci, n'est pas entièrement inconnue parmi nous. Le diocèse de Québec est fier de posséder des publications hebdomadaires et mensuelles, qui sur le terrain des principes, en matière de morale, d'éducation, de droit chrétien, font une lutte vraiment digne d'éloges. Mais ces journaux et ces revues s'adressent principalement à l'élite des fidèles et ne pénètrent guère dans les milieux populaires. Or, c'est le peuple surtout qu'il faut atteindre, c'est le peuple qu'il faut instruire de sa religion, renseigner

sur les nombreuses questions sociales qui le préoccupent maintenant, et avertir de ses devoirs, puisque c'est lui surtout que les influences pernicieuses chercheront à séduire. Et pour que la presse catholique exerce sur la multitude des lecteurs l'action bienfaisante et complète que nous souhaitons, il faut qu'elle-même multiplie ses œuvres, ses moyens et ses ressources. Il faut que des publications populaires, peu dispendieuses, à la fois simples et intéressantes, et traitant de toutes les questions de morale, de controverse, d'histoire, d'apologétique, de doctrine religieuse et de doctrine sociale, puissent se répandre dans toutes les classes de la société, et porter à tous, sur ces graves sujets, l'enseignement de l'Eglise. Il faut que toutes ces publications attrayantes, substantielles et variées, ne cessent de distribuer à nos populations canadiennes des leçons qui soient conformes à leur esprit chrétien et à leurs traditions nationales.

C'est pourquoi, l'œuvre de la presse catholique ne pourrait ici se borner à la publication de journaux périodiques ou quotidiens. Le journal ne peut être qu'un article de son vaste programme. L'œuvre de la presse catholique comprend plutôt l'organisation de toute une campagne de propagande par le livre, par la revue, par le journal, par le bulletin, par la brochure, par le tract, par les publications de toutes sortes qui peuvent contribuer à la diffusion des connaissances utiles et des idées chrétiennes.

Elle peut et elle devra encore avoir pour but de grouper dans des cercles d'études et de discussions bienveillantes, dans des associations catholiques, les jeunes gens et les écrivains qui veulent mettre leur esprit et leurs talents au service de l'Eglise et de leur pays. Elle devra aussi s'efforcer par tous moyens généreux de favoriser les aptitudes, la bonne volonté, l'ardeur de ceux qui voudraient dans la carrière des lettres, et plus particulièrement dans celle du

journalisme, travailler à répandre parmi nous l'influence des principes chrétiens et des doctrines sociales catholiques. Rechercher partout les talents, provoquer leur initiative et leur effort, centraliser toutes ces activités, et tout en laissant à chacun son originalité personnelle et sa légitime liberté d'appréciation dans des questions qui sont fatalement livrées à la dispute des hommes, orienter l'esprit de tous vers l'idéal chrétien que tout écrivain catholique doit toujours proposer à ses lecteurs, voilà quel pourrait être encore parmi nous le résultat d'une solide organisation de l'action sociale et de l'œuvre de la presse catholique.

Mais il nous semble, et nous croyons devoir insister sur ce point, que dans notre situation actuelle, ce qui peut le plus efficacement contribuer à une sérieuse formation de la conscience catholique, ce sont des journaux quotidiens hautement et exclusivement catholiques : catholiques dans leurs doctrines, catholiques dans leur esprit, catholiques dans leurs appréciations des hommes et des choses, catholiques dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale.

Cette presse quotidienne, indépendante des partis politiques, ou des ambitions que suggère l'intérêt personnel, nous manque, et tous les bons esprits sont d'accord pour en reconnaître la grande nécessité.

Il semble difficile en effet que les journaux politiques, même les mieux disposés à l'endroit de la religion, préoccupés surtout des intérêts du parti ou des intérês matériels qu'il ont mission de défendre, exercent cette vigilance efficace qui sauvegarde toujours les droits de l'Eglise, de la vérité et de la morale. Nous ne voulons, certes, pas exclure ces journaux de l'action sociale catholique. Loin de là, nous les invitons à y prendre une part de plus en plus grande, et

nous comptons bien sur leur concours pour le succès de l'œuvre que nous établissons aujourd'hui.

Mais il est nécessaire que le peuple puisse lire aussi des journaux qui soient spécialement chargés de l'instruire sur les questions religieuses et sociales que font surgir chaque jour le développement et le progrès de notre vie publique. L'influence du journal est aujourd'hui si considérable ! Il est dans toutes les mains ; il fournit au peuble des arguments pour toutes ses discussions et lui donne toutes les informations dont il est avide ; il dirige les esprits ; il forme l'opinion ; il prononce sur toutes choses des jugements que le lecteur confiant accepte, d'ordinaire, sans examen et sans résistance. Si le journal est bon, son influence pour le bien est immense ; s'il est mauvais, que de ravages n'exerce-t-il pas dans les âmes ! Aussi estimons-nous qu'à côté des journaux d'affaires et des journaux de partis politiques, il est opportun de fonder des journaux quotidiens, libres d'attaches politiques, et qui n'aient d'autre préoccupation que de soutenir, avec les vrais intérêts de la patrie, la cause de Dieu, de la religion et des âmes.

C'est le désir naguère exprimé par Léon XIII (1) : " Il serait, dit-il, convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses journaux particuliers, destinés à être les champions de l'autel et du foyer, et organisés de façon à ne s'écarter jamais du jugement de l'évêque, avec lequel ils s'appliqueraient à marcher en communauté d'idées et de sentiments. Le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter le secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs moyens et leur influence."

Par la fondation de ces journaux se trouverait aussi réalisé le vœu de notre illustre prédécesseur, S. E. le Car-

(1) Encycl. *In ipso*, 2 mars 1891.

dinal Taschereau, et de tous les Pères des Ve et VIIe Conciles de Québec. (1) A plusieurs reprises, dans leurs Lettres pastorales, les évêques de cette province ont insisté sur les graves devoirs et sur les obligations du journaliste catholique.

Nous ne pouvons nous-même que nous inspirer de cette sage tradition, et souhaiter vivement que les journaux catholiques soient toujours fidèles au programme que leur impose leur haute mission sociale.

Le journal catholique doit aborder les questions religieuses pour réfuter l'erreur et coopérer, par l'influence dont il dispose, à la diffusion de la saine doctrine. Il lui faut donc, sans timidité, exposer la vérité chrétienne, les dogmes de la foi, les préceptes de la morale, les droits sacrés de l'Eglise, en prendre courageusement la défense et signaler tous les dangers sans réticence et sans fausse prudence. " Il en est, dit Léon XIII, (2) qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur que la lutte n'exaspère davantage les méchants. De tels hommes sont-ils pour ou contre l'Eglise ? On ne saurait le dire. Car, d'une part, ils prétendent professer la doctrine catholique, mais, en même temps, ils voudraient que l'Eglise laissât libre cours à certaines théories qui lui sont contraires. Ils gémissent de la perte de la foi et de la perversion des mœurs, mais à de tels maux ils n'ont souci d'apporter aucun remède, et même il n'est pas rare qu'ils en augmentent l'intensité, soit par une indulgence excessive, soit par une pernicieuse dissimulation. "

Certes, nous ne condamnons pas les journaux qui, dans les questions politiques, croient devoir suivre le drapeau

(1) Voir deux Mandements de Sa Grandeur Mgr E.-A. Taschereau, l'un promulguant les décrets du Ve Concile provincial de Québec (1875,) l'autre promulgant les décrets de VIIe Concile provincial de Québec (1889.)

(2) Encycl. *Sapientiæ christianæ.*

d'un parti, pourvu, sans doute, que leurs rédacteurs aient en vue les intérêts du pays, combattent loyalement, honnêtement leurs adversaires. Mais le journal catholique n'accomplira, lui, sa haute mission qu'en se plaçant au-dessus des partis qui divisent et en ne discutant les choses de la politique qu'avec une sage indépendance, préoccupé avant tout du triomphe de l'idée religieuse et de la justice sociale. C'est par là qu'il pourra contribuer à former des hommes assez désintéressés pour tout sacrifier aux exigences de leur foi et aux inspirations de leur conscience, assez fermes et assez courageux pour proclamer et revendiquer toujours les droits de leurs compatriotes et de leurs coreligionnaires.

Dans les questions politico-religieuses que l'on voudrait soustraire à la juridiction de l'Eglise, ce sera le devoir du journal catholique de mettre en vive lumière et de défendre de toutes ses forces les droits et les prérogatives de la société spirituelle essentiellement supérieure par sa fin et par ses moyens à la société civile. " Dans la politique, c'est Léon XIII qui parle, (1) dans la politique inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours et en premier chef se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques, afin que, unis dans les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté."

Ces graves paroles constituent l'un des principaux articles du programme d'un journal catholique.

Dans ce programme rentrent encore et tout naturellement les questions d'économie sociale qui ont reçu de l'encyclique *Rerum novarum* des solutions si lumineuses, les questions d'éducation et de littérature que certains écrivains

(1) Encycl. *Sapientiæ christianæ.*

traitent de façon si peu conforme aux principes chrétiens, les questions de langue et de race si intimement liées à la cause religieuse, les questions de charité, d'association et de bienfaisance sur lesquelles il importe que le public soit bien instruit et bien renseigné.

Les nouvelles dont le public est si avide, les renseignements sur toutes les matières utiles ne sauraient, à coup sûr, être bannis de ces journaux. Il est désirable, au contraire, que le journal catholique, en fait d'informations locales et générales, ne le cède en rien aux autres publications, qu'il tienne le lecteur au courant des faits religieux et du mouvement social de notre pays, ainsi que des luttes de l'Eglise et des vicissitudes du catholicisme dans les diverses contrées du monde. Mais nous voulons aussi que toutes ces informations, celles surtout dont l'origine peut paraître suspecte, soient soumises à un contrôle rigoureux, qu'on s'abstienne de reproduire ces dépêches tendancieuses dont le but manifeste est de discréditer le Saint-Siège et les institutions les plus saintes.

Cette action si générale et si bienfaisante de la presse catholique, nous voulons qu'elle soit vraiment fondée sur la charité, et qu'elle puisse éclairer les hommes sans les irriter ou les blesser. Propageons et enseignons intégralement la vérité catholique, mais soyons toujours respectueux des personnes que nous voulons plutôt unir que diviser.

Le champ qui s'ouvre au journaliste catholique est donc vaste, et fécondé par le travail d'ouvriers habiles et dévoués, il peut produire des fruits inappréciables pour le bien de l'Eglise et de la société ; à la condition encore, toutefois, que ce travail s'opère sous la haute direction de l'autorité ecclésiastique à laquelle toutes les œuvres catholiques sont juridiquement soumises.

C'est dans cet espoir, Nos Très Chers Frères, que nous jugeons le temps venu de créer dans ce diocèse, en même

temps que l'Action sociale catholique, l'Œuvre de la presse catholique, de les établir toutes deux sur des bases solides et de les recommander instamment à tous les fidèles.

L'Œuvre de la Presse catholique existe déjà, vous ne l'ignorez pas, dans d'autres pays où nos coreligionnaires ont à propager et à défendre contre des ennemis nombreux la foi et la morale chrétienne. Certes, nous savons bien que dans ce pays, et surtout dans notre catholique province de Québec, la situation de l'Eglise ne ressemble pas à celle qui lui est faite chez ces peuples d'Europe. Grâce à Dieu, et bien que nous ayons dû signaler plus haut les influences dangereuses qui déjà s'exercent parmi nous, le Canadien a gardé sa foi, il respecte son clergé, et il reste attaché à ses traditions religieuses. Mais nous ne pensons pas qu'il faille attendre que l'on monte violemment à l'assaut des esprits pour organiser ici les œuvres de défense. On a vivement regretté en certains pays, particulièrement en France, que les catholiques ne se soient pas assez tôt souciés d'organiser leurs œuvres de presse et d'action sociale. Celle que nous établissons ici aujourd'hui sera sans doute et surtout une œuvre de préservation plutôt qu'une œuvre de combat, mais nous estimons que c'est quand même une œuvre utile et nécessaire. La presse est l'arme favorite et toute puissante que l'Etat met au service de ses intérêts ; pourquoi l'Eglise, docile aux conseils de ses Papes, ne songerait-elle pas à s'en servir partout pour ses conquêtes pacifiques, et pour protéger contre tout danger l'esprit de ses enfants ?

Il est donc opportun de créer dès maintenant parmi nous ces œuvres de presse qui iront partout seconder l'action de l'Eglise, fortifier les convictions, accroître l'esprit chrétien, et préserver les âmes de toutes les influences néfastes qui pourraient peu à peu les envelopper et les pervertir.

Mais pour exécuter un si grave et un si vaste projet, et pour assurer à l'œuvre une vitalité abondante, il faut que cette œuvre elle-même soit courageusement entreprise, et confiée à des hommes qui y emploieront leur temps et leur valeur. Il faut aussi que quelqu'un puisse en être l'âme dirigeante, veille à son sage développement, y consacre toutes ses ressources de travail et de prudente organisation Il lui faut encore et surtout la sympathie et l'appui désintéressé de tous ceux qui ont à cœur la prospérité de l'Eglise canadienne.

Tous ces concours ne feront pas défaut et, malgré les faiblesses inhérentes à toutes les œuvres humaines, nous avons confiance que l'entreprise dont nous jetons aujourd'hui les bases grandira rapidement et portera les plus heureux fruits. Nous ne ferons, d'ailleurs, qu'ajouter une œuvre nouvelle à tant d'autres qui, depuis que le Vénérable Mgr de Laval fonda l'Eglise de la Nouvelle-France, ont ici marqué les étapes de l'histoire de l'action sociale catholique. C'est, en effet, jusqu'au berceau même de notre chère patrie qu'il faut remonter pour découvrir les premières initiatives de la foi et de la charité canadienne ; et le sang des martyrs a été plus d'une fois répandu sur le champ de tous nos religieux et patriotiques dévouements.

Daigne donc aujourd'hui le Dieu de toute sagesse nous éclairer dans nos voies, bénir les desseins que nous formons pour sa gloire, et donner à l'arbre que nous plantons sur cette terre catholique de Québec la croissance et la fécondité !

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° *L'Action sociale catholique* est établie dans le diocèse de Québec. Elle a pour objet d'unir d'abord dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique. Elle

doit aussi grouper toutes les œuvres sociales catholiques déjà existantes et se préoccuper d'en créer de nouvelles selon que le pourront permettre l'occasion, les circonstances et ses ressources. Elle suscitera et encouragera toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations qui lui paraîtront utiles et aptes à développer et affermir dans nos populations canadiennes le sens de la vie catholique.

2° Pour seconder l'*Action sociale catholique* et lui donner un moyen efficace de se propager et d'exercer partout son influence, l'*Œuvre de la presse catholique* est aussi créée dans ce diocèse. Elle devra surtout favoriser par les publications de tous genres d'écrits, dans les revues, journaux opuscules, la diffusion d'une bonne et saine littérature populaire.

3° Un Comité permanent de l'*Action sociale catholique*, composé de prêtres et de laïques, nommés par l'Ordinaire, et placé sous son autorité, sera chargé de surveiller le fonctionnement de l'œuvre.

4° M. l'abbé Paul-Eugène Roy, curé de N.-D. de Jacques-Cartier, dont le zèle et l'éloquence ont déjà produit parmi nous tant de fruits précieux, et que nous nommons directeur, dans le diocèse, de l'Action sociale catholique et de l'Œuvre de la Presse catholique, est par nous chargé de faire connaître ces œuvres et d'aviser, de concert avec les membres du Comité, au moyen d'en assurer le plein succès.

5° Chaque année, le jour de la solennité de saint Michel Archange, que nous choisissons comme patron de l'Action sociale catholique, à l'office du matin et à toutes les messes, sera faite dans toutes les églises du diocèse la quête du *Denier de la Presse catholique.* Cette quête sera annoncée et recommandée le dimanche précédent et le produit sera envoyé à M. l'abbé Paul-Eugène Roy.

Sera la présente Lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales, et autres où se font les offices publics, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le trente-et-un mars mil neuf cent sept.

† Louis-Nazaire, arch. de Québec

Par Mandement de Monseigneur.

Lionel-St-George Lindsay, ptre.
Secrétaire.

Évêché de Chicoutimi, 4 avril 1907.

A Sa Grandeur
Monseigneur L.-N. Bégin,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je viens de lire avec admiration et reconnaissance votre magnifique mandement sur l'*Œuvre de la Presse* et de l'*Action sociale*. Cet important document, d'une portée considérable pour le présent et l'avenir de notre race, vient à son heure. Il convenait que l'antique Église de Québec, mère des autres Églises du Canada, donnât l'exemple et imprimât elle-même ce mouvement qui aura pour effet de faire éviter à notre peuple les écueils contre lesquels ont sombré les vieilles nations d'Europe, aujourd'hui victimes des doctrines perverses du socialisme et des principes délétères semés par la mauvaise presse.

La largeur de vue qui a présidé à la rédaction de ce magistral mandement donne place à tous les dévouements et appelle le concours des hommes bien pensants de tous les partis désireux de travailler à la conservation de notre peuple. Les ferments de discordre semés dans la classe ouvrière et les appels à l'indépendance de plus en plus fréquents de nos jours demandaient impérieusement une énergique

réaction. Votre lettre pastorale est un coup de clairon qui a retenti d'un bout à l'autre de notre Province. Je serai heureux d'y faire écho dans mon diocèse, et je me propose de seconder, dans la mesure de mon influence, votre action généreuse et salutaire.

Dieu bénira, Monseigneur, votre entreprise qui devient celle de tous les pasteurs pour la gloire de Dieu, la prospérité de notre Église et le salut de notre peuple.

Veuillez agréer, Monseigneur,

l'hommage de mon respectueux dévouement,

† M.- T, Évêque de Chicoutimi.

Évêché des Trois-Rivières, 12 avril 1907.

A Sa Grandeur
Monseigneur L.-N. Bégin,
Archevêque de Québec.

Monseigneur et vénéré Métropolitain,

Je viens de parcourir votre belle Lettre Pastorale sur l'*Action sociale catholique*, etc., et je ne puis résister au désir de venir vous en féliciter. Enfin, ce que nous attendions depuis longtemps est arrivé, et c'est magnifique, c'est magistral ! Que Dieu en soit béni ! Dans mon humble opinion, cette *Action sociale*, et particulièrement ce journal, cette presse catholique est le remède le plus pressant à apporter à nos maux. Comme vous le dites, notre peuple est encore un peuple de foi, mais quel travail ne fait-on pas pour lui arracher cette foi ! et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on procéde avec tant d'habilité, on se couvre si beaux dehors, que le peuple est absolument trompé, et qu'il ne veut pas admettre qu'on en veuille à sa foi. Il faut ôter les masques, dévoiler les hypocrites et les faux amis, et vraiment il n'y a guère que la presse qui puisse faire cela. Et comme c'est à recommencer tous les jours, c'est le journal qu'il faut pour recommencer ainsi quotidiennement.

Je ne connais pas personnellement M. le Curé de Jacques-Cartier, que vous avez mis à la tête de votre organisation, mais sa réputation très étendue et votre choix l'imposent à la confiance publique. J'ai hâte de le voir à l'œuvre. J'ai hâte particulièrement de voir ce grand journal catholique, dégagé des parties politiques, se faisant défenseur

de toutes les bonnes causes, et imprimant au peuple la direction voulue sur toutes les questions d'ordre public. Je me propose de lui ouvrir toutes les portes de la région trifluvienne.

Agréez, Monseigneur, avec mes humbles mais très sincères félicitations, l'hommage de tout mon respect et de mon entier dévouement en N. S.

† F.-X., Évêque des Trois-Rivières.

Évêché de Nicolet, le 7 avril 1907.

A Sa Grandeur
Monseigneur L.-N. Bégin,
Archevêque de Québec.

Cher et Vénéré Seigneur,

Toujours fidèle aux enseignements du Saint-Siège et attentif à suivre la moindre de ses directions, vous venez d'établir dans votre archidiocèse deux œuvres, peut-être les plus nécessaires et les plus importantes de votre épiscopat : l'*Action sociale catholique*, et en particulier, l'*Œuvre de la Presse catholique*.

Bien des fois, depuis le jour où la divine Providence vous a placé à la tête de l'Église Mère de Québec, le pays tout entier a eu occasion d'admirer votre intelligence et la juste notion que vous avez des besoins de notre époque ; mais votre dernière lettre pastorale restera comme l'expression la plus parfaite de votre sagesse et de votre dévouement à la cause sacrée de la religion et de la patrie.

Vous avez écrit bien des pages, aussi remarquables par le fonds que par la forme ; jamais, que je sache, vous n'avez parlé avec plus d'autorité et de force. Votre language si clair et si net portera la conviction dans les âmes hésitantes, dissipera les doutes et les préjugés, réveillera l'attention publique peut-être trop endormie, et ne pourra manquer de grouper autour de Votre Grandeur les esprits bien pensants, qui ont à cœur l'honneur de l'Église et le bien véritable de notre peuple. Tous comprendront qu'il ne s'agit ici de déclarer la guerre à aucun parti politique, ami de l'ordre et du droit, de la saine morale et des pures doctrines, et salueront avec joie la naissance de ce noble mouvement que vous créez aujourd'hui.

L'*Action sociale catholique* et l'*Œuvre de la presse catholique*, quelle que soit leur excellence, ne réussiront à atteindre leur but,

qu'en autant que tout le monde saura qu'elles ont l'approbation générale et du clergé et de la classe dirigeante de la société ; c'est pourquoi, Monseigneur, je me fais un devoir d'adhérer pleinement à votre magnifique lettre pastorale qui établit l'une et l'autre dans votre diocèse, et je m'empresse de vous donner l'assurance qu'elle trouvera à Nicolet le respect et la haute considération qu'elle mérite.

Je suis particulièrement heureux du choix qu'à fait Votre Grandeur de M. l'abbé Paul-Eugène Roy, dont le zèle et l'éloquence, le tact et la distinction, me sont si bien connus, et c'est mon espoir que, sous un directeur aussi habile et aussi désintéressé, *l'Action sociale catholique* et *l'Œuvre de la presse catholique* marcheront, toutes deux, de succès en succès et produiront des fruits abondants.

Veuillez agréer, cher et vénéré Seigneur, les sincères félicitations et les hommages respectueux de celui qui aime toujours à se souscrire,

De Votre Grandeur

Le très humble suffragant et frère en J. C.

† J. S. Hermann, Évêque de Nicolet.

Monseigneur Blais et plusieurs autres évêques, plusieurs supérieurs d'Ordre religieux et de maison d'Éducation ont adressé à Monseigneur Bégin des lettres de félicitations et de pleine adhésion à l'Œuvre de l'Action sociale et de la Presse catholique.

LETTRE DE Mgr L.-N. BÉGIN

Sainte-Julie, Mégantic,
en visite pastorale,
12 juin 1907.

Messieurs et bien chers Collaborateurs,

Peu après la publication de ma lettre pastorale sur l'Action sociale catholique et l'Œuvre de la presse catholique, j'avais cru de mon devoir de faire parvenir une copie de

cette lettre à Notre Très Saint Père le Pape Pie X et de lui demander très humblement de vouloir bénir une si grave et si importante entreprise.

J'ai le bonheur de vous annoncer que Sa Sainteté, dans un Bref que vous trouverez ci-joint, ne se contente pas de bénir l'œuvre d'action sociale récemment établie dans cet archidiocèse, mais qu'Elle daigne y ajouter des encouragements et, notamment en ce qui concerne le rôle de la presse catholique, des considérations de la plus haute portée.

Ces paroles du Père commun des fidèles et du Chef vénéré de l'Eglise sont tout un programme, programme de doctrine et programme d'action.

Elles portent en même temps avec elles une approbation qui, en réjouissant bien vivement mon cœur d'évêque, sera pour vous et en général pour tous les fidèles la preuve la plus convaincante de l'opportunité de l'œuvre dont je souhaite, dont vous souhaitez tous, j'en suis sûr, le plein succès.

Pour assurer, dans l'union sincère des esprits et par le concours effectif des volontés, le succès si désirable, nous n'aurons qu'à nous rappeler que le Saint-Siège lui-même bénit avec empressement nos efforts, qu'il approuve solennellement notre entreprise et qu'il prend bien soin de nous exhorter à ne pas nous laisser rebuter par les obstacles.

C'est mon espoir que, fortifiés par les paroles du Pape, tous les prêtres de ce diocèse apporteront au mouvement social que nous inaugurons leur appui le plus ferme ; c'est ma confiance que tous les vrais catholiques comprendront avec quel zèle il importe, dans une parfaite conformité aux directions pontificales, d'accomplir le grand devoir de défense religieuse et d'organisation sociale que les conditions de la société moderne, même en notre pays, rendent de plus en plus nécessaire.

La traduction de ce Bref Pontifical et de la lettre de S. E. le Cardinal Secrétaire d'État qui l'accompagne, ainsi que la présente circulaire, seront lues au prône le premier dimanche après sa réception.

Je recommande à vos charitables prières, en même temps que l'Action sociale catholique dont on jette en ce moment les bases, la visite pastorale qui, sous certains rapports, entre si pleinement dans les cadres de cette action.

Agréez, Messieurs et chers Collaborateurs, l'assurance de mon parfait dévouement en Notre-Seigneur.

† Louis-Nazaire, Arch. de Québec.

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL MERRY DEL VAL

Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X.

---

a Sa Grandeur Monseigneur L.-N. Bégin,
Archevêque de Québec.

Illme et Rdme Seigneur,

Il a plu au Saint Père de répondre par une lettre autographe d'approbation et d'éloges à celle que Votre Seigneurie Illme et Rdme Lui a dernièrement adressée, afin de l'informer de la fondation dans votre Archidiocèse de l'Action sociale catholique et du journal quotidien destiné à la soutenir.

Je suis heureux d'avoir à transmettre à Votre Seigneurie l'important document pontifical ci-joint, et en vous félicitant, Monseigneur, du zèle dont vous faites preuve

dans une affaire de si grande importance, je me souscris, dans les sentiments de la considération la plus distinguée

De Votre Seigneurie

Illme et Rdme

le serviteur dévoué,

R. Card. MERRY DEL VAL.

Rome, 28 mai 1907.

Monseigneur l'Archevêque de Québec.

BREF PONTIFICAL

A Notre Vénérable Frère Louis-Nazaire,
Archevêque de Québec,

PIE X, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Rien ne saurait mieux nous prouver avec quelle prudence et avec quelle sollicitude vous gouvernez votre Archidiocèse que l'idée salutaire et opportune, que vous ont inspirée les dangers divers et très graves auxquels est exposée votre famille spirituelle, d'établir chez vous l'Action Sociale Catholique, et, conformément aux recommandations des Souverains Pontifes, d'unir par ce moyen tous les vrais catholiques dans un commun désir de lutter pour la religion à l'aide des légitimes libertés publiques, et sous la protection des lois et des institutions du pays.

De plus, vous avez compris que, pour assurer à une action de ce genre des fruits abondants et durables, il fallait la soutenir et la faire progresser par le secours d'un journal

quotidien ; à condition toutefois que ce journal se montre, en réalité et dans toute la force du terme, journal catholique, n'enseigne rien qui ne soit conforme à l'esprit catholique, et que, s'élevant au-dessus des dissensions des partis politiques, il groupe et unisse toutes les bonnes volontés pour la défense de la religion, donne au peuple, par la sagesse et la sûreté de ses écrits la lumière dont il a besoin pour travailler au bien-être de l'Église et de la patrie.

L'œuvre donc que vous entreprenez est bien propre à procurer à votre peuple les plus précieux avantages. En effet, le trait caractéristique de notre époque, c'est que, pour tout ce qui regarde les façons de vivre et de penser, on s'inspire d'ordinaire des feuilles quotidiennes répandues partout Il faut donc pour guérir les maux de notre temps employer des moyens qui soient appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits ; aux erreurs propagées çà et là, la vérité ; aux poisons des mauvaises lectures le remède des lectures salutaires ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps ; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne.

Aussi, pour les catholiques de votre diocèse, désireux de développer l'action sociale catholique, ce journal-là seul pourra être utile, qui, selon le programme très sage que vous avez tracé, défendra la foi catholique, et la soutiendra dans toutes ses manifestations, qu'il s'agisse soit de former les esprits à la doctrine du Christ, soit d'orienter les volontés vers les grandes actions, soit enfin d'engager les fidèles à suivre les directions de l'Église.

Cela même ne saurait suffire si ce journal catholique avait pour but de favoriser un parti politique quel qu'il soit. C'est pourquoi, Nous vous avons tout particulièrement approuvé d'avoir voulu un journal séparé de toutes manières des intérêts politiques. Ce journal aura donc ce caractère particulier de n'être attaché à aucun parti, et d'être par conséquent le journal de tous. Débarrassé de toute entrave il suivra les directions de l'Église, notre commune mère et maîtresse ; il enseignera sa doctrine sans haine, sans colère, sans passion ; il évitera de subordonner aux vues et à l'intérêt des particuliers les intérêts suprêmes de la religion et de la patrie.

Poursuivez donc avec grand courage l'œuvre que votre prévoyance a fondée, et employez vos plus persévérants efforts pour qu'elle ne s'écarte en rien de son orientation primitive. Les nombreux obstacles et les difficultés qui n'ont jamais manqué aux bonnes initiatives se rencontreront sur le chemin où vous venez si généreusement d'entrer. Mais Nous avons pleine confiance que votre sagesse sera plus forte que les obstacles, et Nous espérons aussi que vos hommes influents, clercs et laïques, pour qui il ne saurait être douteux qu'il importe grandement de développer l'action sociale catholique, et de chercher dans la vraie doctrine catholique le salut de la société, vous aideront dans la mesure de leurs forces, et auront à cœur d'imiter le zèle si glorieux de leurs ancêtres, qui, l'histoire nous l'a appris, ont si bien mérité de la religion.

En attendant, Nous voulons vous encourager dans cette si grave entreprise ; Nous louons sans réserve, et le projet que vous avez formé, et la volonté avec laquelle vous vous appliquez à le mettre à exécution, et cette louange Nous vous la donnons publiquement.

Pour que les secours d'en haut soutiennent votre activité archiépiscopale, et récompensent vos fidèles de leur concours empressé, en témoignage de Notre dilection, et comme gage des faveurs divines, Nous accordons de tout cœur à vous et à tout votre diocèse la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint Pierre le 27e jour de mai, de l'an 1907, de notre Pontificat le quatrième.

PIE X PAPE.

———

ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

I.—MOTIFS

1° *Désirs clairement exprimés des Souverains Pontifes.* Leurs exhortations pressantes s'adressent à tous les catholiques et à tous les pasteurs d'âmes, et constituent dans le monde entier un mot d'ordre formel, dont il est nécessaire de tenir compte. Voir en particulier : (a) Léon XIII, *Quod apostolici muneris*, 28 sept. 1878; *Rerum novarum*, 15 mai 1891 ; *Pergrata nobis*, 14 sept. 1886 ; *In ipso*, 3 mai 1891. (b) Pie X : *Motu proprio* du 18 déc. 1903 ; discours aux journalistes, surtout aux journalistes belges ; bref pontifical à Mgr Bégin.

A cette voix des papes, la voix des évêques a fait écho partout. Avec un ensemble remarquable ils orientent vers l'Action Sociale Catholique laïques et clercs de leurs diocèses.

2° *L'exemple de la France*, livrée en proie à quelques sectaires malfaisants, mais bien organisés. Evêques, prêtres et laïques reconnaissent que si le catholicisme en France a si mal résisté, c'est qu'il était peu ou mal organisé comme force sociale. On y a trop négligé l'action catholique, et surtout on n'a pas su utiliser cet admirable instrument d'action sociale qu'est la Presse. Voir à ce sujet les aveux et les regrets éloquents des évêques Touchet, d'Orléans,

Delamaire, de Cambrai, Dadolle, de Dijon, Morelle, de Saint Brieuc, Luçon, de Reims, et de plusieurs autres.

3° *L'exemple admirable des catholiques dans les autres pays.* Partout où les catholiques se sont organisés pour l'action, ils ont atteint des résultats étonnants. Autant est lamentable le désarroi, en France, parce que l'action catholique s'est laissée devancer, autant est merveilleuse l'influence prise par les catholiques des autres pays, grâce à leur forte organisation. Citons *en Allemagne :* le *Volksverein* avec ses 600,000 membres et les grandioses manifestations de ses congrès, qui affirment de façon indiscutable la vitalité des catholiques ; la Presse avec ses 384 journaux catholiques, qui orientent l'opinion et qui gardent toutes les forces dans une féconde unité de pensée et d'action. —*En Belgique :* la superbe floraison de sociétés ouvrières, de mutualités, de sociétés d'épargne et de crédit ; les congrès catholiques multipliés sur tous les points du pays : les 150 journaux catholiques, dont quelques-uns, comme le *Patriote* et le *National*, ont 180,000 abonnés.—*En Italie :* les secrétariats du peuple, les unions de syndicats, les banques, les caisses d'assurances, et surtout les caisses rurales et les caisses populaires qui y sont très prospères ; puis la si importante initiative du Pape Pie X, qui, l'an dernier, a fondé l'*Action Catholique*, destinée à jouer un rôle considérable dans la vie des catholiques italiens.—*En Hollande :* les nombreuses ligues qui existent dans les villes et dans les campagnes, qui ont toutes un caractère de franche discipline catholique, et dont le prêtre est partout la cheville ouvrière ; les congrès diocésains qui se réunissent chaque année dans une ville différente, et qui, sous le titre significatif de *Katholicdaj* (jour des catholiques) attisent le zèle et donnent la vie et l'impulsion aux œuvres sociales catholiques ; enfin les 40 journaux catholiques qui y soutiennent si vaillamment la bonne cause.

—*En Suisse :* le *Volksverein*, association populaire qui groupe toutes les sociétés catholiques, et forme une admirable organisation divisée en 6 sections : missions intérieures, questions sociales, œuvres de charité, éducation, sciences et littérature, presse.—*En Espagne :* 198 cercles ou centres d'études sociales, d'assez nombreuses caisses d'épargne et de crédit ; des journaux très combattifs, et un clergé qui ne craint pas de se mêler activement à la vie économique et sociale et même politique.—La campagne très énergique et si heureusement menée, à propos de la loi sur les associations, a fait voir que les forces catholiques sont organisées et prêtes à la lutte sur tous les terrains.

—*En Angleterre :* On sait ce qu'y a fait Manning, l'infatigable apôtre de l'action catholique ; son esprit paraît revivre en celui qui occupe son siège aujourd'hui. Les catholiques anglais se sont mis à l'œuvre sérieusement, et ils ont fait sur le projet de loi Birrell une lutte superbe, qui est une leçon et un exemple pour les catholiques du monde entier. La " Catholic Truth Society " joue en ce pays un beau rôle d'action sociale, et travaille avec succès à la défense et à la diffusion de la vérité catholique.— *Aux Etats-Unis :* la Fédération des sociétés catholiques marque une date importante dans l'histoire du catholicisme américain, et ouvre une ère nouvelle à l'action sociale.—*Au Mexique :* Organisation de plus en plus forte des catholiques, qui se manifeste par la tenue de congrès splendides. Au dernier congrès, l'hiver dernier, les évêques ont *doté* la Presse catholique.

Conclusion. Ce que veulent expressément les souverains Pontifes ; ce que les catholiques de tous les autres pays jugent nécessaire et entreprennent avec zèle, ne serait-il donc chez nous qu'une œuvre de luxe, plus ou moins opportune ? Notre pays est-il d'essence si spéciale, et de tempéramment si exceptionnel, qu'il ne puisse entrer dans la voie

où tous les autres cherchent la sécurité et la victoire ? Notre catholicisme, enfin, doit-il cesser d'être vraiment catholique en travaillant à se mêler activement à la vie et au mouvement de l'Eglise Universelle ? Nous soumettons humblement ces questions à tous les hommes de bonne volonté qui ont à cœur le progrès matériel, moral et religieux de notre peuple.

II.—PROGRAMME

Le programme de l'Action Sociale Catholique comprendra deux parties distinctes : 1° *L'Enseignement*, 2° *l'Action.*

1° L'*enseignement.* Nous indiquerons ici en quelques mots les *objets principaux* de cet enseignement, et les *moyens pratiques* de le donner.

A—*Objets principaux* de l'enseignement social catholique. Nous signalerons les quatre suivants :

a)—Développer le sens catholique. La foi est ici trop faite de formules et d'observances extérieures ; elle n'est pas assez principe de pensée et d'action, ne pénètre pas suffisamment dans la conduite ordinaire de la vie, n'inspire pas assez les actes privés et publics. On dresse très souvent une sorte de cloison étanche entre sa croyance et son action, oubliant que l'Evangile est la règle des mœurs publiques comme des mœurs privéss.

b)—Faire l'éducation de la conscience sociale catholique. On ignore trop, en notre pays, les devoirs et les responsabilités qui incombent à l'individu en tant que membre de la société en général, ou en qualité de membre d'un groupe social particulier. L'individualisme sévit dans les esprits et les mœurs. Or l'individualisme fait des égoïstes étroits ; il resserre trop les horizons et fait perdre de vue les grands intérêts qui dominent la vie privée. Les hommes qui en sont atteints manquent d'esprit public, et ne savent pas vivre pour les autres. S'ils font partie d'un groupe social

quelconque, ils se désintéressent volontiers de ses façons de penser et d'agir. Ils ignorent, semble-t-il, que tout groupe ou corps social a une âme, que cette âme est responsable devant Dieu et les hommes, et que cette responsabilité engage tous les membres qui appartiennent à ce corps. On les étonne quand on leur dit qu'un individu fait souvent plus de mal par les groupes auxquels il s'unit, que par ses actes personnels, et que, en définitive, ce sont les groupes qui comptent dans un pays, et qui lui donnent sa bonne ou mauvaise orientation.

Il importe donc de bien former la conscience sociale ; de mettre en lumière les devoirs et les responsabilités d'ordre social ; enfin de faire comprendre aux individus que leurs obligations débordent le cadre restreint de la vie privée, et qu'il leur sera demandé un compte sévère du rôle qu'ils auront à jouer dans la société.

c)—Etudier les questions sociales. Ces questions doivent entrer de plus en plus dans nos préoccupations intellectuelles. Il faut surtout développer dans la classe instruite le goût de ces études, y préparer une élite qui soit plus familière avec les graves problèmes de l'Action Sociale, qui puisse en parler et en écrire convenablement, et leur trouver une solution bien adoptée aux exigences de notre pays.

La science sociale est en honneur partout, aujourd'hui, et personne ne doute qu'elle soit très pratique et nécessaire. Il est vraiment grand temps que nous nous mettions à l'œuvre pour populariser cette science et l'acclimater ici.

c)—Faire connaître la vie catholique, et en particulier le mouvement social chrétien dans le monde entier. Savoir le bien que les autres font est un stimulant à bien faire. Nous ignorons beaucoup trop les admirables efforts tentés avec succès dans les autres pays pour l'organisation plus parfaite des forces sociales et de la vie catholique. Une telle ignorance favorise notre inertie, et nous livre en proie

facile aux erreurs de jugement et d'appréciation où nous jette une presse mal renseignée.

B—*Moyens pratiques.* Il y en a trois principaux auxquels nous aurons recours : *cercles d'étude, conférences et congrès, presse.*

a)—Cercles d'étude. Il en existe déjà quelques-uns qui font utile besogne. Il faut en augmenter le nombre. L'objet de ces cercles est principalement de former une élite intellectuelle qui ait le goût du travail de l'esprit, qui s'applique avec méthode et persévérance à mûrir son jugement par l'étude des principes, et à développer son savoir par l'acquisition de notions saines et précises sur tous les problèmes qui agitent la pensée humaine, et qui se mette ainsi en mesure de faire la lumière dans les ténèbres.

b)—Conférences et *congrès.* Pour atteindre un plus grand public et vulgariser les notions utiles, on a fréquemment recours aux *conférences*, faites par des hommes compétents, qui y résument les résultats de longues études et mettent leur science à la portée et au service des auditeurs. Fondations de chaires spéciales dans les maisons d'enseignement secondaire ou supérieur, et tenue de congrès réguliers, qui unissent en un contact fécond les forces enseignantes et les masses enseignées, tels sont les différents moyens de multiplier les conférences et d'y intéresser le public.

c)—La Presse est aujourd'hui l'une des grandes forces sociales du monde. Par elle les opinions se forment, les enseignements se propagent, les idées vont leur chemin. Elle sera donc, au service de l'Action Sociale Catholique le grand moyen d'influence intellectuelle et morale. Et nous aurons tout de suite recours au *Journal quotidien*, qui, dans la presse, est l'ouvrier le plus actif, le plus rapide et le plus populaire au service de la pensée et de l'action. Ce journal sera l'organe officiel de l'Action Sociale Catholique.

Administré et rédigé par des laïques, il s'efforcera de suivre en tous points le programme si sage tracé par Mgr l'Archevêque dans le mandement, qui sert d'introduction à cette notice. Rien ne sera négligé pour le rendre agréable et utile, et nous ferons en sorte qu'il occupe dignement une place, qui est ici bien vacante, et qu'il se fraye une route sûre dans un pays inexploré jusqu'à ce jour.

L'œuvre de la Presse doit évidemment déborder le cadre d'un journal quotidien. Il lui faut, pour donner tous les enseignements qu'on attend d'elle des voix nombreuses et variées. La revue, le journal local, le tract, l'opuscule, la feuille volante, et au besoin l'annonce et l'affiche sont autant de véhicules par où circule aujourd'hui la pensée et se propagent les œuvres. L'Action Sociale Catholique y aura recours dans la mesure de ses ressources, et selon les exigences du moment.

Ce service d'enseignement catholique par la Presse devra se compléter par l'établissement d'une imprimerie et d'une librairie populaire destinées à répandre partout la saine littérature, et par la fondation de nombreuses et bonnes bibliothèques régionales ou paroissiales, qui multiplient sur tous les points à la fois des sources pures où pourra s'alimenter l'esprit populaire et se perfectionner l'éducation nationale et catholique de nos compatriotes.

2.—L'ACTION

L'Action Sociale Catholique devra travailler à mettre en ordre et en activité toutes les forces catholiques, et cela par un travail pratique de groupement et d'association. L'association est le grand instrument de concorde, de justice, de force et de liberté. Associer c'est organiser, et par là-même fortifier et utiliser les unités humaines, qui se perdent dans l'isolement. En les groupant suivant leur

affinité naturelle, on leur permet de constituer un corps social et vivant, qui pense, prévoit, dirige et travaille pour ses membres.

D'autre part, il est sûr que l'avenir est à l'association. Elle deviendra souveraine du travail, de la fortune, des corps et des âmes. Or à qui profitera son avènement ? Grosse et inquiétante question. Deux rivales se disputent cette puissance de demain ; le socialisme et le catholicisme. Aux mains du socialisme l'association sera une puissance de haine, de désordre et d'injustice ; aux mains du catholicisme elle sera un instrument de charité, de justice et de paix. Il y a donc là, pour les catholiques de tous les pays, un travail de première nécessité à faire : organiser, orienter, mettre au service de la paix sociale toutes les forces qui se trouvent dans l'association. Ce sera l'objet propre de l'Action Sociale Catholique ; c'est la tâche qu'elle assume dès maintenant, et qu'elle s'efforcera d'accomplir de son mieux.

Ce travail d'organisation et d'orientation devra viser les cinq catégories d'associations, où se trouvent contenues toutes les forces sociales, et qui peuvent être classées comme suit :

1. *Associations religieuses.* Dans cette catégorie entrent les fraternités du Tiers-Ordre, les ligues du Sacré-Cœur, les Congrégations de la Ste Vierge, de St Joseph, de la Ste Famille, l'Apostolat de la prière, etc. Ce sont les forces vives du catholicisme. En notre pays elles sont nombreuses et variées. Il reste à les mieux unir entre elles, à les jeter dans le mouvement de l'action catholique, à les sortir du temple où elles se confinent trop, pour leur faire produire toutes leurs vertus sociales.

2. *Associations d'hygiène morale.* Font partie de cette catégorie les sociétés de tempérance ; les ligues de protection contre la licence des livres et journaux, des images, des théâtres et des spectacles ; les sociétés de bonne discipline

physique, intellectuelle et morale, comme les Gardes, les cercles littéraires et dramatiques, les sociétés musicales etc. On sait le travail salutaire qui s'accomplit depuis deux ans, en notre pays, pour guérir le mal de l'intempérance. Les résultats acquis démontrent ce que peut faire l'action catholique, quand on y met de l'organisation et de la bonne volonté. Il faudra appliquer à d'autres maux encore ce remède salutaire afin d'assainir tout à fait l'atmosphère morale où nous vivons.

3. *Associations de bienfaisance.* Au premier rang de ces associations vient la Société St Vincent de Paul, qui constitue avec ses multiples conférences, l'une des plus belles et des plus utiles organisations de charité des temps modernes. Les sociétés de secours mutuels ont leur place dans cette catégorie. Si l'on songe que la Charité est la plus civilisatrice des vertus, et que, dans tous les temps et dans tous les pays, elle est la plus grande force morale, que l'on puisse mettre au service de la société, on comprendra pourquoi l'Action Sociale Catholique se propose de donner tous ses soins au développement des associations de bienfaisance, et de s'appliquer à en faire des instruments efficaces de bien-être matériel et de progrès moral.

4. *Associations ouvrières et professionnelles.* Les ouvriers demandent partout la liberté de s'unir, et l'Eglise a déclaré plus d'une fois, notamment par la bouche de Léon XIII, dans l'encyclique sur la condition des ouvriers, que cette demande est légitime, et que l'association est le grand moyen d'assurer au peuple la jouissance de ses droits essentiels, méconnus par le régime individualiste. L'organisation professionnelle, qui groupe ensemble les patrons d'une même industrie ou les artisans d'un même métier, doit être faite d'après les enseignements si féconds et si précis de la doctrine catholique, afin de ne s'écarter ni des règles de la justice, ni des préceptes de la charité.

On sait le malaise qui règne partout aujourd'hui dans les relations entre patrons et ouvriers, et comme sont difficilement résolus les graves problèmes posés à ce sujet. Détermination du juste salaire, limitation des heures de travail, règlementation du travail des femmes et des enfants, conditions hygiéniques du travail, toutes ces questions, et bien d'autres du même genre, restent pendantes, et troublent profondément l'ordre moral et économique. Si de part et d'autre l'on était moins guidé par l'intérêt ou le préjugé, et plus soucieux de chercher la lumière dans les principes catholiques, au lieu de la demander à des théoriciens d'aventure où à d'audacieux exploiteurs, on trouverait les seules bonnes solutions, celles qui unissent au lieu de diviser, et qui assurent la paix sociale, en ménageant les intérêts de tous. L'Action Sociale Catholique travaillera de toutes ses forces à faire prévaloir ces solutions, et à apaiser les dissentions qui compromettent les intérêts des patrons et des ouvriers.

5. *Associations d'ordre économique* Il s'agit ici des œuvres suivantes: *Caisses* de chômage, d'épargne, de retraites, caisses rurales; *Coopératives* d'achat, de production, de consommation, de construction, de crédit; *Syndicats* agricoles et industriels; *Cercles* ruraux; *Secrétariats* du peuble; *Banques*, etc. Notre pays est très pauvre en institutions de ce genre, qui fleurissent partout en Europe, et produisent de merveilleux résultats. Il est pourtant bon partout et toujours de stimuler l'épargne, de la protéger, et de soustraire efficacement le peuple des villes et celui des campagnes à la tyrannie ruineuse et immorale des prêts usuriers. Si on l'eût fait plutôt, ici, on aurait fait disparaître l'une des causes de l'émigration qui a dépeuplé notre province. Il entre dans le programme de l'Action Sociale Catholique de travailler à acclimater ici, en les adaptant

aux conditions économiques du pays, ces œuvres essentielles au bien-être matériel d'un peuple.

III.--ORGANISATION

1. L'Œuvre est placée sous la haute surveillance et sous le patronage distingué de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

2. *Directeur général.* Un prêtre, nommé par l'Archevêque de Québec, sera le Directeur général de l'Œuvre. Il aura la tâche de faire connaître l'œuvre, de la propager, de l'organiser, de lui créer les organes et les ressources dont elle aura besoin, et d'en surveiller le fonctionnement général.

3. *Directeurs diocésains.* Dans les diocèse où l'œuvre sera établie, l'Ordinaire nommera un Directeur diocésain, chargé d'organiser l'œuvre dans le diocèse, et de s'entendre avec le Directeur général sur les moyens à prendre pour en assurer le succès.

4. *Comité central permanent.* Afin de donner à l'Action Sociale Catholique une base aussi large que possible, et de mettre dans sa direction des éléments de force en même temps que de féconde unité, il sera pourvu à la formation d'un Comité Central permanent, dont les membres, prêtres et laïques, seront désignés par Monseigneur l'Archevêque de Québec. Ce Comité sera chargé de l'administration générale de l'œuvre. Le Directeur général en sera de droit le président, et les membres nommeront eux-mêmes un secrétaire-archiviste et un trésorier.

Comités diocésains. Comme il importe de multiplier les efforts, et d'assurer sur tous les points un travail efficace et pratique, il y aura, dans chaque diocèse où l'œuvre sera approuvée par l'autorité ecclésiastique, une comité diocésain, dont les membres devront être nommés par l'Ordinaire. Ce

comité aura comme président le Directeur diocésain, et il pourra, s'il le juge utile, choisir un secrétaire-financier. Le Comité diocésain sera comme le prolongement et l'auxiliaire du comité central, et devra surveiller la bonne administration de l'œuvre dans les limites du diocèse.

6. *Comité d'étude.* Un Comité d'étude permanent, composé de prêtres et de laïques, sera établi avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Québec. La mission de ce Comité sera très importante, puisqu'il devra garantir la haute valeur intellectuelle de l'Action Sociale Catholique. Il lui appartiendra de surveiller l'orientation doctrinale et disciplinaire de l'œuvre ; d'étudier sérieusement tous les problèmes qu'il faudra poser et résoudre devant le public ; de contrôler, au point de vue de la vérité catholique, toutes les publications de l'œuvre ; de préparer les sujets à traiter dans les réunions et dans les congrès ; enfin, de fournir aux bons ouvriers de la parole et de la plume la lumière et l'appui dont ils auront besoin.

7. *Comité de la Presse.* Comme l'Œuvre de la presse catholique est appelée à jouer un rôle considérable dans notre organisation, un comité spécial sera nommé pour s'occuper de cette œuvre. On lui donnera le nom de *Comité de la Presse.* Le rôle de ce Comité sera de préparer et de surveiller toutes les publications de l'œuvre, telles que journaux, revues, tracts, opuscules, brochures, etc. Le directeur général et les directeurs diocésains feront de droit partie de ce Comité.

8. *Assemblées du Conseil général.* Le *Conseil général* sera composé comme suit : le directeur général, les directeurs diocésains, les membres du Comité Central et des comités diocésains, les membres du Comité d'étude et du comité de la Presse. Il y aura, chaque année, une réunion du Conseil général. On y traitera de toutes les questions qui peuvent

intéresser l'Action Sociale Catholique, et l'on avisera aux moyens les plus aptes à favorieer les progrès et la bonne administration de l'œuvre.

IV.—RESSOURCES

Nous touchons ici à la question vitale. Pour toutes les œuvres, bonnes ou mauvaises, l'argent est le nerf de la guerre. Les combats les plus pacifiques sont souvent ceux qui demandent le plus de ressources. L'Action Sociale Catholique est donc obligée, elle aussi, de se préoccuper des moyens matériels nécessaires à son organisation et à son développement. En notre pays, le problème est toujours inquiétant. Les cœurs y sont généreux, mais les fortunes petites. D'autre part, les œuvres à soutenir sont nombreuses, et les appels à la charité fréquents.

Cependant nous sommes pleins de confiance. Notre œuvre se recommande d'elle-même à tous les catholiques par son importance exceptionnelle. Les très hautes et très décisives approbations qu'elle a déjà reçues ne permettent guère de discuter son caractère et son utilité. De plus, les concours très effectifs qui l'ont soutenue dès l'origine, les généreux sacrifices qu'elle a suscités, nous autorisent à croire que le clergé et les fidèles répondront à l'invitation qui leur est faite.

Afin de préciser en une matière aussi pratique, nous dirons ici de quelles façons il est possible de coopérer à l'Action Sociale Catholique. Ce sera faire voir par là même sur quelles ressources nous comptons.

1. *Souscriptions au fond social de l'œuvre.* Les souscripteurs sont divisés en deux classes, selon le montant de leurs souscriptions. La première classe comprend les *membres bienfaiteurs.* Auront droit à ce titre toutes les personnes ou toutes les associations qui auront versé au fond

de l'œuvre la somme de cent piastres ($100.00) ou plus. Dans la seconde classe trouveront place toutes les personnes ou toutes les associations qui auront versé au fonds social la somme de vingt-cinq piastres ($25.00) ou plus, et de moins de cent piastres. Ces personnes ou ces associations auront le titre de *membres fondateurs.*

2. *Contributions annuelles à la Caisse de l'œuvre.* Feront partie de l'Action Sociale Catholique, et seront inscrites sur la liste des *membres titulaires,* toutes les associations ou institutions qui verseront à la Caisse de l'Œuvre une somme annuelle de dix piastres ($10.00) Nous faisons un appel chaleureux à toutes les sociétés catholiques. C'est à promouvoir leurs intérêts, à seconder leurs efforts et à assurer leur influence que travaillera surtout l'Action Sociale Catholique. C'est donc sur leur concours qu'elle a raison de compter. Le sacrifice annuel que nous leur demandons ne paraît pas très lourd, et toutes, ou presque toutes, peuvent le faire sans compromettre leur situation financière. Or si nos associations, pour donner la preuve d'un vrai catholicisme, entrent généreusement dans les vues de l'autorité religieuse, et regardent comme un devoir de se faire inscrire sur la liste des membres titulaires, elle contribueront par là même à assurer pour une large part le succès de l'entreprise. Rien n'empêche celles qui le peuvent de pousser la bonne volonté jusqu'à faire mettre leurs noms dans le livre d'or des membres bienfaiteurs ou fondateurs. Sera inscrit à titre de *membre adhérent,* tout individu versant à la Caisse de l'Œuvre une cotisation annuelle de cinq piastres ($5.00). En dehors du Canada, les individus comme les associations, devront verser une cotisation annuelle de dix piastres ($10.00) et seront inscrits à titre de *membre titulaire.* Les membres titulaires et les membres adhérents recevront gratuitement le journal quotidien *l'Action sociale* qui sera l'organe de l'Œuvre.

3. *Encouragements à l'œuvre de la presse catholique.* L'imprimerie de l'Action Sociale Catholique sera en mesure d'exécuter tous les travaux d'impressions qu'on voudra bien lui confier. Ceux qui ont à cœur le succès de l'entreprise ne manqueront pas de profiter de ce moyen pour lui venir en aide. Mais nous voulons surtout signaler ici l'*abonnement au journal quotidien*, qui sera l'organe de l'Action Sociale Catholique. Cette publication, nous l'espérons, recevra de tous les catholiques l'accueil qu'elle est en droit d'attendre. Ils se rappelleront les exhortations si pressantes des souverains pontifes, et sauront faire pour le soutien d'un journal catholique tous les sacrifices nécessaires.

4. *Quête annuelle du denier de la presse.* Cette quête est ordonnée par le mandement de Mgr l'Archevêque, et devra se faire tous les ans, dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Nous prenons la liberté de la signaler tout particulièrement au zèle de Messieurs les curés. La bonne presse est le plus ferme appui de toutes les bonnes œuvres : on aide celles-ci en favorisant celle-là. Tous les fidèles pourront, en contribuant à cette quête, faire leur part d'action catholique, et répondre aux vœux si ardents de leurs chefs spirituels.

CONCLUSION

Sans sortir du domaine pratique, que nous venons d'explorer, nous terminerons cette notice en exprimant un vœu. Voilà une œuvre catholique, sortie de la pensée et inspirée par le zèle d'un vrai pasteur d'âmes ! En la créant ce pasteur obéit aux désirs, on pourrait dire aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ, et il offre à la société, dont les plus chers intérêts lui sont confiés, un moyen efficace de ne pas mentir à ses traditions, et de bien orienter sa marche dans la vérité et dans le bien. La portée d'une pareille entreprise est

considérable. Pour réussir il lui faut l'appui moral et matériel de tous les vrais catholiques. Cet appui fera-t-il défaut ? Le penser ce serait mettre en doute la sincérité du catholicisme canadien, et nous ne ferons pas cette injure à nos compatriotes. Nous les savons catholiques assez intelligents et assez convaincus pour comprendre la pensée de l'Eglise, et pour la servir comme elle veut être servie. Ils sauront donc voir dans l'Action Sociale Catholique autre chose qu'une entreprise vulgaire, dont on pèse étroitement les risques et les chances de succès, pour lui marchander ensuite les secours qu'elle réclame ; ils y verront une œuvre importante, une œuvre utile, une œuvre nécessaire. Et cette œuvre, ils voudront qu'elle réussisse, et ils le voudront d'une volonté ferme et pratique, capable de se traduire en actes et de se hausser jusqu'au sacrifice. L'Action Sociale Catholique sera inscrite sur le carnet des bonnes œuvres que soutient leur charité. Elle y occupera même un rang d'honneur, le rang qu'on donne aux œuvres de majeure importance. Et désormais, recevant sa part des aumônes du pauvre comme des largesses du riche, elle pourra marcher d'un pas ferme dans la voie où elle entre, et accomplir, pour le bien de notre chère patrie, la tâche difficile mais glorieuse qui lui est confiée.

Tel est l'espoir que cette modeste brochure va porter aux nombreux lecteurs à qui nous l'envoyons. Il dépend d'eux que cet espoir ne soit pas déçu, mais devienne avant longtemps une bienfaisante réalité.

Pour tout ce qui regarde l'Action Sociale Catholique, et l'Œuvre de la Presse Catholique, s'adresser à

Monsieur l'abbé P.-E. Roy
Directeur de l'Action Sociale Catholique
Casier 155, Bureau de Poste
Québec

Formule de Souscription

Je, soussigné, désire m'inscrire comme membre ***Titulaire*** (ou) comme membre ***Adhérent*** de l'Action Sociale Catholique, et m'engage à payer à la Caisse de l'Œuvre la somme annuelle de.....

Signé.....

Adresse.....

« Sera inscrite à titre MEMBRE TITULAIRE, toute association ou institution qui versera à la Caisse de l'Œuvre une somme annuelle de dix piastres.

« Sera inscrit à titre de MEMBRE ADHÉRENT, tout individu versant à la Caisse de l'Œuvre une cotisation annuelle de cinq piastres. En dehors du Canada les individus, comme les associations, devront verser dix piastres, et seront inscrits sur la liste des membres titulaires.

« Les membres titulaires et les membres adhérents recevront gratuitement le journal l'ACTION SOCIALE qui sera l'organe de l'Œuvre. »

Adresser toute souscription à

M. le Directeur de l'Action sociale catholique,
Casier 155, Bureau de Poste,
Québec.

Formule de Souscription

Je, soussigné, désire m'inscrire comme membre ***Bienfaiteur*** (ou) comme membre ***Fondateur*** de l'Action Sociale Catholique, et m'engage à verser au fonds social de l'Œuvre la somme de .....

Signé.....

Adresse.....

« Auront droit au titre de MEMBRE BIENFAITEUR toutes les personnes ou toutes les associations qui verseront au fonds social de l'Œuvre la somme de ($100.00) ou plus.

« Auront droit au titre de MEMBRE FONDATEUR toutes les personnes ou toutes les associations qui verseront au fonds social de l'Œuvre la somme de vingt-cinq piastres ($25.00) ou plus, et moins de cent piastres. »

Les souscriptions doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Action sociale catholique,
Casier 155, Bureau de Poste,
Québec.